<u>Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 23 mars 2022</u> à la grande salle du Restaurant des Trois Sapins à Arconciel

<u>Présidence</u>: Mme Evelyne Charrière Corthésy

Paroissien(ne)s présent(e)s: 25

<u>Auditeurs</u>: Jean-Félix Dafflon, diacre Marly et répondant Arconciel

Excusés: MM. Les Abbés Dariusz Kapinski et Robert Niem, Mmes

Vérène Bongard, Catherine Schorderet, Jacqueline Allred

et M. Conrad Python

Tractanda: 1.

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2021, à disposition 30 minutes avant l'assemblée
- 2. Rapport de la présidente
- 3. Rapport sur l'état du bâtiment de l'église
- 4. Présentation des comptes 2021 et du budget 2022
 - 4a Rapport de la commission financière sur les comptes
 - 4b Approbation des comptes
 - 4c Rapport de la commission financière sur le budget
 - 4d Approbation du budget
- 5. Informations du Conseil de gestion de l'Unité Sainte-Claire
- 6. Informations sur le four et les autres activités pastorales
- 7. Informations sur les conclusions du groupe de réflexions « Chances et risques d'une fusion »
- 8. Divers

Scrutateur: M. Jean-Félix Dafflon qui annonce 25 paroissien.ne.s ainsi qu'un auditeur.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote est de 25, donc la majorité absolue est de 13.

Mme la présidente souhaite la bienvenue à chacune et chacun et se réjouit de la participation nombreuse à cette quatrième - et avant dernière - assemblée de la législature.

Elle propose à M. Jean-Félix Dafflon, diacre, de faire lecture d'une prière avant de passer à l'ordre du jour.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats sont enregistrés.

L'ordre du jour est accepté.

Point 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 20 MARS 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2021 est **approuvé à l'unanimité par l'assemblée.** Malgré la demande de l'assemblée de l'an dernier, le procès-verbal n'a pas pu être mis en ligne sur le site de l'UP (site toujours en amélioration)

Point 2 RAPPORT DE LA PRESIDENTE (texte reproduit intégralement)

Depuis notre dernière assemblée en septembre 2021, le Conseil s'est réuni à cinq reprises seulement, puisque nous reprenons le rythme des assemblées en mars et nos rendez-vous printaniers.

Je ne vais donc pas faire un long rapport, d'autant plus que nous aurons le plaisir cette fois-ci de pouvoir faire un apéro, tradition mise entre parenthèses les deux dernières années, alors je ne vais pas prolonger inutilement.

Cette période écoulée encore, les activités conviviales ont été plutôt restreintes. Le repas des engagés a pu avoir lieu le 18 septembre, mais le repas des aînés du 12.12.21 organisé pour la 1ère fois avec la commission Bois d'Amont solidaire a été annulé, de même que le goûter de Noël. Nous avons eu la chance de pouvoir maintenir le concert de l'Avent et d'apprécier les prestations de notre Chœur mixte, pour la première fois sous la baguette de notre nouvelle directrice : Heloise Garlopeau.

Nous avons appris en automne le découragement et l'essoufflement des 4 membres du groupement des Dames et leur avons prêté main forte pour la redéfinition de leur structure et pour la recherche de renfort. Des statuts ont été rédigés et un comité de 5 personnes a été réuni. L'assemblée constitutive du renouveau Groupement des Femmes (chgt de nom) aura lieu le 28 mars à 20h. à la salle des Trois Sapins.

Diverses activités seront proposées tout au long de l'année pour une modeste cotisation de soutien. Et avec une large participation des femmes d'Arconciel, on peut s'attendre à un programme ambitieux car le nouveau comité est très motivé! Une sortie surprise est d'ores et déjà planifiée au 20 août. Réservez la date! Mesdames venez nombreuses soutenir ce renouveau; Messieurs transmettez l'invitation à vos compagnes - épouses, vos mamans ou vos filles ...

Ce temps d'épidémie nous a confirmé l'importance d'une communauté vivante et solide. Le Conseil de paroisse souhaite encourager les liens entre les paroissiens et est ouvert à toute proposition pour dynamiser les célébrations. Il finance désormais le verre de l'amitié après les messes des familles : la prochaine aura lieu le dimanche des Rameaux le 10 avril à 10h. (Il n'y aura pas de messe le dimanche de Pâques à Arconciel).

Sur le plan de la gestion de la paroisse à proprement parlé, nous avons mis en place l'an dernier une nouvelle procédure d'encaissement des impôts de paroisse par le Service cantonal des contributions, ceci en concertation avec Ependes. Nous avons cette année passé une convention avec la commune de Bois-d'Amont pour l'encaissement des impôts arriérés, antérieurs au 31.12.2020, pour les presque 300 dossiers encore ouverts sur nos deux paroisses, avec une rémunération de 3% des impôts.

Nous avons également changé de procédures pour l'acheminement des quêtes qui vont toutes désormais transiter par le compte bancaire de la paroisse pour simplifier les paiements par e-banking et documenter les montants. Ces questions nous ont donné des occasions supplémentaires de rapprochement avec la paroisse d'Ependes. Nous vous ferons un retour à ce sujet plus loin dans l'Assemblée.

Je voudrais conclure ce rapport d'activité en adressant mes remerciements à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à notre chère secrétaire, Lucienne, et à notre diacre pour le bon esprit de collaboration et pour l'engagement de chacun. Je remercie également au nom du Conseil à toutes les personnes qui apportent leur précieuse contribution à la bonne marche de nos activités de pastorale. Je pense en particulier à Francis Python, président du Conseil de communauté, à Gérard Demierre qui, outre son précieux engagement dans l'animation de l'équipe des servants, assume la présidence du Conseil de l'Unité pastoral Ste Claire (CUP). Nous remercions aussi toutes les personnes qui s'engagent dans les sociétés paroissiales et villageoises et que nous ne pouvons pas nommer ici.

Au 1^{er} janvier 2022, notre paroisse compte 727 catholiques avec 8 sorties totales d'Eglise cours de l'année 2021, un chiffre comparable à début 2021. Parfois des demandes de sortie nous parviennent avec la mention d'une sortie des corporations uniquement. Au niveau de l'UP, nous avons décidé de solliciter la CEC pour l'établissement d'un guide d'entretien afin qu'un entretien formel systématique soit proposé de manière identique dans ces cas de figure.

Evelyne Charrière

Point 3 RAPPORT SUR L'ETAT DU BATIMENT DE L'EGLISE

Dominique Currat donne quelques informations sur les travaux entrepris. Toujours en raison de la pandémie, peu de travaux ont pu avoir lieu. Les travaux pour atténuer le son de la cloche qui sonne les demi-heures ont pu être entrepris par la pose de panneau en plexiglas dans le clocher. Le contrôle des décibels a été très satisfaisant surtout en atténuant la pression sonore des cloches. Les prochains travaux envisagés comprennent l'entretien de la façade Sud de l'église en supprimant les diverses taches noires provoquées par des champignons ou la pollution. Un contrôle des lampes à la tribune et des spots extérieurs a eu lieu.

Point 4 PRESENTATION DES COMPTES 2021 ET DU BUDGET 2022

M. Gérard Bongard, responsable des finances, remet à chacun un récapitulatif des comptes 2021 et du budget 2022. Il parcourt les différentes rubriques et donne lecture des comptes 2021 et des détails du budget 2022.

Le budget 2021 a été établi au début de l'année 2021 et supposait une sortie de la pandémie avec la reprise des activités habituelles. Ça n'a pas été le cas malheureusement. Plusieurs manifestations prévues n'ont pas pu avoir lieu, d'où des écarts importants.

Au chapitre « Administration », M. Bongard relève qu'au niveau des frais de réceptions et de rencontres, il y une différence de CHF 6'400.00; ceci est la conséquence de l'annulation de la plupart des manifestations prévues à cause de la pandémie : Fête patronale avec animation villageoise, apéritifs de Pâques et de la Fête-Dieu. Le budget 2022 est presque identique au budget 2021.

Chapitre « Culte et célébrations » : dans les comptes 2021 et le budget 2022, on peut constater que le traitement de la nouvelle directrice du Chœur mixte est inférieur à celui de l'ancien directeur. Pour le budget 2022, nous avons repris les mêmes montants pour les charges en tenant compte que la Société de musique participe cette année à la fête du Giron des musiques de la Sarine à Prez-vers-Noréaz.

Au chapitre « Ministère pastoral et évangélisation », les comptes 2021 sont pratiquement identiques au budget 2021. Pour le budget 2022, a été tenue compte une augmentation de notre contribution à la Caisse des ministères paroissiaux de 17 %, soit CHF 5'800.00 et à la Corporation ecclésiastique catholique de 38 %, soit de CHF 4'400.00. Ces contributions à la CEC sont basées sur le nombre de catholiques en 2019 et le rendement de l'impôt cantonal des catholiques en 2019 qui ont tous deux fortement augmenté. L'apport du Bénéfice curial budgétisé pour 2022 n'est que de CHF 21'800.00 alors qu'il s'est monté à CHF 34'000.00 en 2021. La raison est que les bons résultats sur la vente de gravier diminuent.

Chapitre « Eglise et lieux de culte » : les frais d'entretien des bâtiments des comptes 2021 sont inférieurs au budget 2021. Nous avions budgétisé l'entretien des croix de rogations et de mission et divers travaux qui n'ont pas été effectués en 2021. Ces postes sont reportés au budget 2022. Le budget 2022 des frais d'entretien du bâtiment se monte à CHF 17'800.00. Il comporte principalement un montant de CHF 16'000.00 pour l'entretien de la molasse de la façade Sud de l'église. Ces travaux seront effectués par l'entreprise de M. Bernard Currat, Polatect SA à Arconciel. Les coûts sont compensés par le prélèvement sur la provision pour investissements qui figure au bilan. Ce poste du budget pourra être entièrement financé par les fonds propres de la paroisse. Nous avons dû soumettre ces travaux d'entretien de la molasse au Conseil exécutif de la CEC qui nous a accordé un préavis favorable.

Au chapitre « Partage et entraide », l'aide individuelle est de CHF 2'000.00 plus élevée que le budget, car un don plus généreux a été octroyé à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul à Marly. En raison de la pandémie, une seule fournée a été faite au four à pain. Il s'agit de 130 cuchaules cuites pour la bénichon en octobre 2021. Nous avons budgétisé six fournées pour l'année 2022 avec des recettes pour CHF 6'000.00. Cependant, nous ne gagnons rien sur le four à pain. Après la couverture des frais de production, le bénéfice de cette activité est versé à une œuvre de bienfaisance.

Au chapitre « Finances et impôts » : les recettes sont environ CHF 17'000.00 plus élevées que le budget. Comme il est très difficile d'évaluer les rentrées fiscales effectives, les impôts sur les personnes physiques sont d'environ CHF 22'000.00 inférieures au budget. Par contre, les impôts sur les personnes morales (sociétés) et sur les prestations en capital (2ème et 3ème pilier) sont plus élevés pour un total de CHF 39'000.00. Le budget 2022 des rentrées fiscales est basé sur la moyenne des impôts perçus durant les années 2015 à 2021. Il s'agit d'une estimation prudente de ces postes particulièrement fluctuants.

Chapitre « Capitaux et emprunts » : les chiffres correspondent au budget. Comme le budget 2022 est établi de manière prudente, nous avons estimé que nos parts de fonds de placement pourraient perdre CHF 1'000.00 sur leur valeur boursière durant cette année.

Chapitre « Autres postes » : une grande différence est constatée entre les charges budgétisées et les comptes 2021. La situation particulière vécue durant l'année 2021 a permis à notre paroisse d'économiser certaines charges alors que les produits sont légèrement supérieurs à ceux budgétisés. Le Conseil paroissial, en accord avec la commission financière, a amorti totalement les rénovations intérieures de l'église pour CHF 25'000.00 et le pétrin du four à pain pour CHF 5'360.00. Le budget 2022 ne présente plus que l'amortissement sur 15 ans de la sonnerie des cloches pour CHF 7'900.00. Dans les produits, le montant de CHF 16'000.00 correspond au prélèvement sur la provision pour investissements qui couvre l'entretien de la molasse de la façade Sud de l'église.

Résultat du compte de fonctionnement :

Budget 2021		CHF 195'183.00	Produits	CHF 199'200.00
Comptes 2021		CHF 204'624.81	Produits	CHF 211'448.16
Budget 2022	Charges	CHF 209'533.00	Produits	CHF 199'120.00

Nous bouclons l'exercice 2021 avec un bénéfice de CHF 6'821.35 et le budget 2022 prévoit une perte de CHF 10'413.00. Au 31.12.2021, la fortune est de CHF 289'316.28.

M. Gérard Bongard adresse ses vifs remerciements à la caissière, Mme Catherine Schorderet ainsi qu'au personnel administratif de la caisse communale pour la perception des impôts.

4a - Mme Christiane Sieber, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission qui préavise favorablement les comptes 2021 présentés. Elle remercie le responsable des finances et la caissière pour l'excellent travail et la parfaite tenue des comptes et l'assemblée peut se prononcer.

Approbation

Les paroissiennes et paroissiens qui approuvent les comptes 2021 tels qu'ils viennent d'être présentés sont priés de le manifester par main levée.

- 4b Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité
- 4c- La commission financière délivre également un préavis favorable concernant le budget de 2022.

Approbation

Les paroissiennes et paroissiens qui approuvent le budget de fonctionnement 2022 tel qu'il vient d'être présenté sont priés de le manifester par main levée.

4d - Le budget de fonctionnement 2022 est approuvé à l'unamité.

Mme la présidente remercie Mme Christiane Sieber pour la lecture de ces rapports.

Elle adresse également un chaleureux merci à M. Gérard Bongard pour son travail minutieux et sa rigueur comptable ainsi que pour sa maîtrise des finances, à Mme Schorderet et à la commission financière.

Point 5 INFORMATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE L'UNITE SAINTE-CLAIRE

Le Conseil de gestion de l'UP se réunit 3 à 4 fois par année. Il a pour mission de gérer la caisse commune de l'UP. Il propose un budget en tenant compte des besoins de la pastorale et assure la mise en œuvre. Il tient la comptabilité et fournit un rapport. Le conseil de gestion est responsable de l'engagement du personnel.

Les paroisses de Bonnefontaine et Praroman étudient les possibilités d'une fusion pour la prochaine législature. Le projet est en bonne voie, surtout motivé par le manque de forces vives pour assumer les fonctions au sein du Conseil de paroisse.

Actuellement une réflexion est en cours pour répondre aux questions du Synode. Nous avons répondu à la consultation lancée par la CEC pour la révision du règlement sur les emplois pastoraux. Nous avons demandé à ce que les modalités de consultation des paroisses quant aux taux d'activité, aux types de fonctions nécessaires, soient mieux définis.

Le Conseil de gestion de l'UP a également statué sur le prix à fixer pour les personnes sorties d'Eglise et dont les familles souhaiteraient tout de même une cérémonie dans une église. La possibilité est donnée d'utiliser l'église pour autant qu'un assistant pastoral, religieux ou laïc, préside la cérémonie. Le montant recommandé est fixé à CHF 2'500.00, estimation en lien avec la charge d'impôt moyenne pour une dizaine d'années, somme qui comprend la contribution du sacristain, le chauffage, l'électricité et le nettoyage de l'église.

Point 6 INFORMATIONS SUR LE FOUR ET LES AUTRES ACTIVITES PASTORALES

Mme Nicole Bulliard donne des explications sur la mise en route du four par un dérhumage qui a eu lieu le 2 mars afin d'assécher le four avec de petits feux réguliers sur une période de 7 jours et monter la température sur 3 jours pour atteindre environ 300°. La première fournée a eu le 12 mars avec 40 pains commandés et un flyer a été distribué en tous ménages pour informer des dates prévues pour l'année 2022.

Concernant les activités pastorales, Mme Véronique Descloux explique qu'elles n'ont pas été très laborieuses. Seuls le repas des engagés, le concert de l'Avent et le thé de Noël à la déchetterie ont pu avoir lieu

M. Jean-Félix Dafflon, diacre, indique que les Premières Communions et Confirmations ont pu être maintenues.

Point 7 INFORMATIONS SUR LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE REFLEXIONS « CHANCES ET RISQUES D'UNE FUSION »

Dans un vote consultatif à l'occasion des assemblées de septembre 2020, les paroissiennes et paroissiens d'Arconciel et d'Ependes ont souhaité que soit mis sur pied un groupe chargé de lancer une réflexion en vue d'une fusion avec mandat de faire une proposition à voter par les assemblées de paroisse pour la législature suivante.

Le rapport établi par le groupe de réflexion a été transmis aux conseils de paroisse d'Arconciel et d'Ependes le 25 janvier 2022. Le Conseil de paroisse s'est réuni le 9 février 2022 et il a pris position suite au rapport établi par le groupe de travail. Il salue le travail réalisé par le groupe de travail à cette importante réflexion conduite de manière efficiente qui engage l'avenir de nos communautés.

Les Conseils de paroisse ont discuté en interne de ce rapport et se sont ensuite réunis en séance commune le 16 février 2022. Bien que les conclusions du rapport final du groupe de réflexion « Chances et risques d'une fusion » soient favorables à une fusion, il a été constaté suite à la réunion des Conseils de paroisses d'Arconciel et d'Ependes, qu'il était trop tôt et que les points devaient être mûris. Le Conseil de paroisse estime que le lancement d'un processus de fusion est prématuré et qu'un rapprochement des deux communautés dans différents domaines devrait être prévu. Il est par conséquent mis fin à cette réflexion non sans auparavant remercier sincèrement le groupe de réflexion pour son travail.

Mme Isabelle Clément Oberholzer demande si le rapport établi peut être consulté par les paroissiens. La présidente lui répond que ce rapport assez peu détaillé et pas mis en consultation à ce stade.

Point 8 DIVERS

M. Jean-Daniel Wohlhauser demande si c'est vraiment correct qu'il n'y aura pas de messe à Arconciel le jour de Pâques, parce qu'il a reçu un courriel en date du 7 mars 2022 de la secrétaire pastorale lui indiquant une messe à 10h00. Ne figure pas sur les programmes du Chœur mixte ni des lecteurs ; à contrôler.

Mme Isabelle Baechler demande si une animation ou moments d'échanges autour du four l'occasion des fournées pouvait être organisé car jusqu'à présent il n'y a aucune convivialité. Nicole Bulliard lui répond qu'en raison du Covid, beaucoup de fournées ont été annulées et que l'équipe du four doit encore apprendre et apprivoiser ce four. Mais pourquoi ne pas organiser un apéritif avec des pizzas ? Il est bien clair que le four ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un membre de l'équipe du four et géré par un-e membre du Conseil (demande du gérant du Bénéfice curial). La possibilité sera aussi donnée à ceux et celles qui désirent cuire leur pain de le faire sur un planning donné, sous la responsabilité de l'équipe du four. La présidente pense également aux forces supplémentaires du Groupement des femmes dont l'assemblée constitutive aura lieu le 28 mars, qui pourraient éventuellement animer une fois ou l'autre ce moment.

Mme Sylvie Flückiger Charrière a appris que Mme Noëllie Clément a demandé à être déchargée de sa fonction en qualité de responsable des aubes des premiers communiants et elle s'inquiète en tant que catéchiste, de savoir comment est prévue la suite. Le Conseil de paroisse devra trouver des ressources peut-être auprès du Groupement des femmes.

Mme Sylvie Flückiger Charrière demande si la boucle magnétique à l'église fonctionne. Dominique Currat lui répond que M. Surchat possède le matériel. Daniel Chenaux relève que ça ne fonctionne une fois sur deux.

Mme Isabelle Baechler demande si le Conseil possède des fiches d'inscription pour la commande des œufs peints par les servants de messe, ventes en faveur du voyage à Rome cet automne.

M. Jean-Daniel Wohlhauser demande pourquoi on ne trouve pas les informations sur la commande des œufs, du pain sur le site Internet. On ne trouve rien actuellement. La présidente lui répond qu'il y a encore des problèmes avec l'accès au site Internet pour faire figurer des informations.

Mme Marie-Claire Python, antenne de quartier et membre du bulletin l'Essentiel, a reçu l'information que le responsable de l'informatique de chaque paroisse est tenu de réceptionner les données qui doivent paraître sur le site de la paroisse et c'est lui qui les remet à M. Raffaello Müller de Marly (webmaster). Dominique Currat, responsable pour notre paroisse, n'a pas encore reçu cette information.

Mme Isabelle Clément Oberholzer demande si les paroisses ont été sollicitées par le diocèse pour mener des actions concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens. La présidente lui répond qu'au niveau de l'UP, nous avons été dirigés vers « Osons l'accueil » et que plusieurs quêtes ont déjà été organisées. L'Abbé Dariusz a des contacts avec un prêtre polonais qui peut acheminer des montants auprès d'un archevêque ukrainien.

Mme Noëllie Clément informe qu'un convoi organisé par Mme Marie-Thérèse Bielmann de Treyvaux est parti il y a 15 jours et que les cartons d'habits et couvertures de l'ouvroir missionnaire de 2021 ont pu être envoyés.

Mme Françoise Bulliard informe que Mme Marie-Thérèse Bielmann a pu envoyer de l'argent à Sœur Nathanaël et qu'elle l'a bien réceptionné.

- M. Daniel Python évoque aussi l'action menée par les Pompiers de la ville de Fribourg.
- **M. Jean-Félix Dafflon** informe que plusieurs familles de Marly ont accueilli des migrants et qu'il faut le faire de manière officielle.

La présidente estime qu'il faut diriger nos efforts vers des canaux qui existent déjà et qu'il faudra assurer un soutien dans la durée.

Clôture

Si la parole n'est plus demandée et arrivant au terme de cette assemblée, Madame la présidente remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée débute à 20h00 et se termine à 21h15.

La présidente

Evelyne Charrière Corthésy

Elloureire

La secrétaire

Lucienne Galley